



Macon, mercredi 15 mars 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01560

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Accident de la navigation (Bateau type
Freycinet mouillé en plein chenal)****PK 142.500 - BATEAU IMMOBILISE SUR ANCRE
TYPE 38.50M - PLEIN CHENAL - CHALON SUR SAONE****Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 15/03/2023 à 20:00

o Saône

au pk 142.500 (PROXIMITE IMMEDIATE PONT DE BOURGOGNE) - Centre
du chenal**Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 15/03/2023 à 21:00

o Saône

au pk 142.500 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Les usagers sont informés de la présence d'un bateau à la dérive de type 38.50m, qui vient d'être immobilisé sur ancre en plein centre du chenal navigable au PK 142.500 à l'aval du pont de Bourgogne.

Les débits de la rivière et la vitesse de courant étant soutenus, les usagers observeront une vigilance extrême à l'approche du secteur concerné, éviteront les remous et prendront toutes dispositions pour trémater le bateau en sécurité.

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Signé

Yannick SAVOY